

KIT RIE'AU (collectivités territoriales)

Comment accéder à RIE'AU ?

Février 2022

 **VO** *Document de travail*





Objet du document



ATTENTION : Avant de procéder à l'inscription de votre commune sur RIE'AU, avez-vous vérifié que cet outil est adapté à votre situation ? RIE'AU est dédié **uniquement aux communes non-compétentes-ou bénéficiant d'une mise à disposition (MAD)**.

Si vous avez un doute sur l'intérêt de RIE'AU pour votre commune, consultez le document « La dématérialisation pour les communes non-compétentes, en MAD ou concernées par une OIN » disponible sur Osmose ou contactez votre DDT(M) qui pourra vous conseiller.

Pour faciliter les échanges dématérialisés avec vos pétitionnaires et la DDT(M) qui instruit vos dossiers, l'Etat propose la plateforme RIE'AU.

Si votre commune souhaite utiliser RIE'AU, elle doit tout d'abord s'y « enrôler » (c'est-à-dire s'y inscrire). Ce guide décrit les 3 étapes à suivre pour s'inscrire.

1

Connectez-vous à RIE'AU

(Cf. page 3)

2

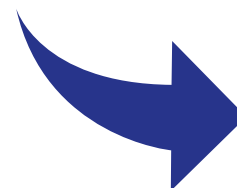
Remplissez votre demande d'inscription

(cf. page 4-7)

3

La DDT(M) valide votre demande

(cf. page 8)



Votre commune peut utiliser RIE'AU



I. CONNECTEZ-VOUS À RIE'AU

1

Vous avez tout d'abord besoin d'un compte CERBERE pour authentifier votre accès à RIE'AU

- i. Rendez-vous sur le portail CERBERE:
<https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr/authSAML/moncompte/creation/demande.do>
- ii. Cliquez sur le lien « Créer un compte Cerbère »
- iii. Remplissez le formulaire de création de compte (compte pour activité professionnelle)
- iv. Validez votre inscription et choisissez le système de double authentification de votre préférence

Authentification

Connexion

Votre identifiant Cerbère et votre mot de passe

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe inconnu ?

Créer un compte Cerbère

2

Connectez-vous à RIE'AU avec votre compte CERBERE

- i. Rendez-vous sur la page de connexion à RIE'AU :
<https://rieau.cohesion-territoires.gouv.fr/agent/login>
- ii. Saisissez l'identifiant et le mot de passe CERBERE correspondant à votre compte puis cliquez sur « connexion »
- iii. Authentifiez votre connexion avec le procédé de double-authentification choisi

Authentification RIEAU

Connexion

Votre identifiant Cerbère et votre mot de passe

@-carre.net

.....

Connexion

Mot de passe inconnu ?

Créer un compte Cerbère

i

Un document détaillant la procédure de création d'un compte Cerbère est disponible dans le kit RIE'AU sur OSMOSE



II. REMPLISSEZ VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

Une fois connecté à RIE'AU, cliquez sur « Demande de création d'acteurs RIE'AU » pour afficher le formulaire d'inscription



Pour faire votre demande,
renseignez les 7 champs du
formulaire (tous les champs sont
obligatoires).

SIREN ou SIRET *
Les pages suivantes décrivent comment
bien remplir chacun de ces champs

GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RIE'AU
Réception, information et échanges des autorisations d'urbanisme

Se déconnecter

Une question ? **Demande de création d'acteurs RIE'AU**

Demande de création d'acteurs RIE'AU

Informations sur les acteurs

Nom de la commune * **A** Adresse électronique de contact * **B** SIREN ou SIRET * **C** * champ obligatoire

Nom Adresse électronique XXX XXX XXX

Code INSEE de la commune de rattachement **D** Numéro de téléphone du service **E** Service instructeur valideur * **F**

Code INSEE Numéro de téléphone du service Nom du service

Information sur les comptes agents **i**

Adresse électronique compte 1 * **G** Adresse électronique compte 2 * **H**

caroline.cotillon@i-carre.net Adresse électronique

Réinitialiser Valider



II. REMPLISSEZ VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

Notice du formulaire d'inscription (1/3)

A

Nom de la commune *

Nom

Nom de votre commune



Quelles sont les règles de nommage à respecter ?

- Renseignez le libellé de votre commune pour permettre aux DDT(M) de vous identifier facilement et sans ambiguïté.
- Renseignez le nom de votre commune, en faisant attention aux tirets et aux majuscules. Il **ne doit pas** être précédé de mentions comme « Ville de XXX », « Commune du XXX » etc.
- **Exemples de noms de commune : Poëzat, Tessel, Marsac, Montaignut-le-Blanc, Saint-Victor-en-Marche**

B

Adresse électronique de contact *

Adresse électronique

Adresse de courriel générique de votre commune



Les notifications RIE'AU (réception d'un dossier par ex.) **seront envoyées uniquement à cette adresse.** Renseignez donc **une adresse générique à laquelle plusieurs agents de votre commune ont accès.**

C

SIREN ou SIRET *

XXX XXX XXX

Numéro SIREN

Indiquez ici le numéro unique d'identification SIREN de votre commune (sur 9 chiffres) ou son SIRET (sur 14 chiffres). Si vous êtes une commission vous pouvez mettre le SIREN de votre entité de rattachement par exemple votre préfecture.



Le numéro SIREN d'une commune peut être trouvé en cherchant son nom sur le site : <https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>



II. REMPLISSEZ VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

Notice du formulaire d'inscription (2/3)

D Code INSEE de la commune de rattachement ⓘ

Code INSEE de votre commune de rattachement

Indiquez bien le **code INSEE de votre commune** et **non pas un code postal**.



Le code INSEE d'une commune peut être trouvé sur la page suivante de l'INSEE :
<https://www.insee.fr/fr/recherche/recherche-geographique>

E Numéro de téléphone du service

Numéro de téléphone du service

Ce champ n'est pas obligatoire

F Service instructeur valideur* ⓘ

Service instructeur valideur

Indiquez ici la DDT(M) qui sera sollicitée pour valider votre inscription (celle qui instruit vos demandes d'autorisation d'urbanisme)



Saisissez le numéro du département pour retrouver rapidement la DDT(M) correspondante.



II. REMPLISSEZ VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

Notice du formulaire d'inscription (3/3) – les comptes agents



Pour se connecter et utiliser RIE'AU, chaque agent a besoin d'un « compte agent » individuel

- Lors de votre inscription, vous devez créer 2 comptes agents.
- Si vous le souhaitez, vous pourrez en créer d'autres lorsque votre inscription sera effective et que vous utiliserez RIE'AU. Ces nouveaux comptes n'auront pas besoin d'être validés par votre DDT(M).

G

Adresse électronique compte 1 *

Adresse électronique cerbérivée

H

Adresse électronique compte 2 *

Adresse électronique cerbérivée

Adresses électronique « cerbérivée » de deux agents : vous devez renseigner deux adresses électroniques individuelles rattachées à un compte CERBERE. L'une d'elle peut être l'adresse utilisée dans le champ B.

(cf. p. 3 pour plus d'information sur les comptes CERBERE)



Il s'agit des adresses électroniques individuelles des agents, qui leur permettront de se connecter à leur compte RIE'AU.

Les notifications RIE'AU ne seront pas envoyées à ces adresses individuelles, mais bien à l'adresse générique de contact (champ B). Choisissez donc des agents qui ont également accès à l'adresse générique de contact.

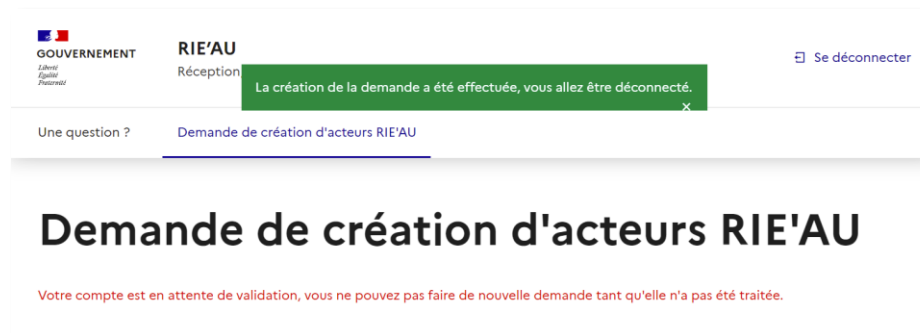


III. VALIDATION DE VOTRE DEMANDE PAR LA DDT(M)

1 Après avoir rempli intégralement votre demande d'inscription, cliquez sur « valider »

La mention « La création de la demande a été effectuée » apparaît alors et vous êtes déconnecté de RIE'AU.

Votre demande est alors soumise à la validation de la DDT(M) indiquée dans le champ D de votre formulaire d'inscription



2 La DDT(M) valide votre demande

Si la DDT(M) ne valide pas votre demande (informations fournies ne permettant pas de bien identifier votre commune, informations erronées, etc.), vous recevez une notification de refus en précisant le motif. Vous pouvez alors réaliser une nouvelle demande.

3 Vous recevez une notification à l'adresse générique renseignée lors de votre demande (champ B du formulaire)

Cette notification vous confirme que :

- Votre DDT(M) a validé votre demande d'inscription à RIE'AU
- Vous pouvez désormais accéder et traiter les dossiers de DAU reçus dans RIE'AU depuis les différents comptes agents créés.



ET APRÈS L'INSCRIPTION ?

Félicitations ! Votre commune peut maintenant utiliser RIE'AU

Votre guichet unique est désormais référencé et vous pouvez utiliser toutes les fonctionnalités de RIE'AU.

Le pétitionnaire sera informé sur AD'AU (site service-public.fr) de la possibilité de transmettre sa DAU par voie dématérialisée dès le lendemain de votre enrôlement à RIE'AU.

Une communication présentant AD'AU pourra être diffusée auprès des usagers sur votre site internet, par affichage public ou dans les journaux etc. Vous trouverez un flyer de communication en marque blanche pouvant servir de modèle sur Osmose.

Pensez à consulter le document « RIE'AU – Manuel d'utilisation » du kit RIE'AU pour apprendre à :

- 1) Recevoir et traiter les DAU de vos pétitionnaires sur RIE'AU**
- 2) Donner des accès individuels à RIE'AU pour chacun de vos agents**





ET APRÈS L'INSCRIPTION ?


Retrouvez par ailleurs tous les documents du kit RIE'AU sur OSMOSE :

OSMOSE ...Qu'est ce que c'est ?

OSMOSE est un espace collaboratif gratuit, mis à disposition par les services de l'Etat. Il contient plusieurs communautés, dont celle de la Démat.ADS qui recense aujourd'hui de nombreuses informations en lien avec le programme : partage de documents, calendrier d'événements, espace d'échange, diffusion d'information en continu, FAQ.....

Pas encore inscrit ? Rendez vous sur le formulaire d'inscription :

<https://bit.ly/2Yqnpz5>

- 1 La dématérialisation pour les communes non-compétentes, en MAD ou concernées par une OIN
 - 2 Comment accéder à RIE'AU
 - 3 Création d'un compte Cerbère
 - 4 RIE'AU - Manuel d'utilisation pour les communes
-  Un flyer de communication sur AD'AU à destination des pétitionnaires

Ces ressources sont disponibles dans l'espace OSMOSE « Permis de construire en ligne » dans le dossier – Collectivités territoriales